

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 27 octobre 2020

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 27 octobre, a examiné deux avant-projets de loi du pays ; adopté 11 arrêtés et examiné 18 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis sur des projets de décret.

### Avant-projet de loi du pays

---

#### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relatif au télétravail dans le secteur public en Nouvelle-Calédonie, accompagné de sa délibération d'application.

*> Voir communiqué détaillé « Loi du pays télétravail dans le secteur public ».*

#### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relatif aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie. Il a pour objet d'harmoniser, de moderniser et de rationaliser leurs statuts. En premier lieu, il regroupe dans des dispositions communes l'ensemble des règles d'organisation et de fonctionnement des chambres susceptibles d'être harmonisées, car non spécifiques à chacune d'elles, en renvoyant à une délibération du Congrès le soin de fixer les règles statutaires propres à chaque chambre. Ces dernières étant liées à leurs missions ou aux catégories professionnelles qu'elles représentent. En second lieu, il modernise le processus électoral des chambres consulaires, en le simplifiant. Il modernise également leur mode de fonctionnement, en introduisant des mécanismes destinés à faciliter l'organisation des assemblées générales et à résoudre les éventuelles situations de blocage susceptibles d'apparaître en cours de mandat. En troisième et dernier lieu, il s'attache à rationaliser la gestion des chambres consulaires, sous réserve des compétences de l'Etat en matière de fixation de leur cadre budgétaire et comptable. Il vise aussi à renforcer l'efficacité de la tutelle financière exercée par la collectivité sur ces établissements publics en leur transposant, dans le respect de leur spécificité, certaines des dispositions introduites dans les statuts des autres établissements publics de la Nouvelle-Calédonie par la délibération n° 157 des 11 août et 22 septembre 2016.

## Arrêtés du gouvernement

---

### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Cécile Richard en qualité de chef du service des opérations et de la gestion de crises de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Léon Wamytan en remplacement d'Alain Marc en tant que membre titulaire au sein du conseil permanent de la sécurité routière et Thierry Gowece en remplacement de Pascal Sawa en qualité de membre titulaire du Syndicat mixte de transport interurbain (SMTI).

### **Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions pour un montant total de un million de francs à trois associations du secteur économique :

- 500 000 francs à la Fédération des industries de la Nouvelle-Calédonie (FINC), pour son rôle d'organisateur dans la restitution des actions proposées par le groupe de travail menant des réflexions sur le volet économique de l'après Covid-19 ;
- 250 000 francs à l'association Initiative NC, pour ses actions menées en terme de financement et d'accompagnement gratuit des petites et moyennes entreprises ;
- 250 000 francs à l'association cluster écoconstruction, afin de soutenir ses actions pour le développement et la promotion de l'écoconstruction en Nouvelle-Calédonie.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la date de fin d'exonération de la taxe générale sur la consommation (TGC) sur des produits d'hygiène (masques et gants chirurgicaux, gel hydroalcoolique, désinfectants, charlotte, blouses), qui passe du 31 décembre au 30 octobre 2020.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Enercal Energie Nouvelle à exploiter la centrale photovoltaïque de Népoui de 30 MWc sur la commune de Poya, pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en service. Avec ce projet supplémentaire, 31 fermes photovoltaïques pour une puissance totale installée de 165 MWc seront effectives en 2021. Ce projet sera le plus gros projet autorisé en Nouvelle-Calédonie, à un prix de vente de l'énergie de 3,3 F/kWh, qui est le tarif le plus bas sur l'ensemble des projets déposés lors des différentes périodes d'instruction. L'objectif fixé à 2020 par la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production électrique de 163 MWc serait ainsi dépassé pour la filière photovoltaïque. À l'horizon 2024, sur la base d'une consommation de la distribution publique Grande Terre de 843 GWh et des projets déjà autorisés, ce projet (48 GWh) augmenterait la part du photovoltaïque dans le mix énergétique de la distribution publique de 25,6 % à 31,3 %, faisant ainsi passer l'autonomie électrique de la Grande Terre (hors métallurgie) de 78,8 % à 84,5 %.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société PROTEXIA FRANCE pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 5 011 933 francs à l'Alliance française de Suva, pour cofinancer le projet Pasifika Français langue étrangère (FLE) au titre du programme Fonds Pacifique 2020. Ce projet a pour objectif de favoriser l'enseignement de la langue française dans différents établissements scolaires des îles Fidji, au travers du réseau d'assistants linguistiques principalement issus de l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Les autres projets retenus dans le cadre du programme Fonds Pacifique dont le financement était envisagé pour 2020, et notamment l'organisation en Nouvelle-Calédonie d'une table ronde sur les déchets, font l'objet d'un report en 2021.

### **Au visa de Yoann Lecourieux et de Didier Poidyalwane, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de trois millions de francs à l'association Expressions culturelles, dans le cadre de la célébration des 50 ans de la francophonie lors du festival Endemix.

### **Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 10 millions de francs à l'association Du re sinapi pour la construction d'une maison commune à la tribu de Tawainedre, sur la commune de Maré.

### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut agronomique calédonien (IAC) à importer à titre dérogatoire douze variétés de greffons d'agrumes en provenance du Conservatoire des ressources biologiques de l'INRA, situé en Corse (*Lime du désert, Orangeberry, Boxthorn, Cédrat main de Bouddha, Citrangequat 4 saisons, Lime douce de Palestine, Mandarine lime sucrée, Orange rayée du Brésil, Pamplémousse de Tahiti, Tangelo Lebon et Hybride Satsuma x clémentine*).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'admission de quatre entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2020 au plus tard.

## **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour et trois avis favorables sur des demandes de titres de séjour. Il a accordé 14 autorisations de travail dont 7 concernent les projets miniers.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet de décret portant partie réglementaire du code de la justice pénale des mineurs (décret simple).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet de décret portant partie réglementaire du code de la justice pénale des mineurs (décret en Conseil d'État).

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.